

*Pays du* **Vignoble Nantais**

**Livre blanc de la concertation du Plan Climat**

Février-Novembre 2011



# Sommaire

ÉDITO .....	P. 3
INTRODUCTION .....	P. 4-5
LES ENJEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
LA RÉPONSE APPORTÉE PAR LE PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS	
LE BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	
LA DÉMARCHE DE CONCERTATION	
THÉMATIQUES	
<b>AXE 1 - TRANSPORT ET MOBILITÉ</b> .....	P. 6-7
LES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS	
LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS	
LE TRANSPORT DE MARCHANDISES	
<b>AXE 2 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME</b> .....	P. 8-9
AVOIR UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME COHÉRENTE	
LIMITER LES ÉMISSIONS DE GES ET LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME RESPONSABLE	
<b>AXE 3 - BÂTIMENTS</b> .....	P. 10-11
SECTEUR RÉSIDENTIEL	
BÂTIMENTS PUBLICS	
SECTEUR PRIVÉ	
<b>AXE 4 - ACHAT, PRODUCTION ET CONSOMMATION</b> .....	P. 12
RÉDUIRE L'IMPACT DE L'AGRICULTURE	
DEVENIR UN CONSOM'ACTEUR	
<b>AXE 5 - ÉNERGIE</b> .....	P. 13
PRODUIRE LOCALEMENT L'ÉLECTRICITÉ	
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS	
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE RÉSIDENTIEL	
<b>AXE 6 - DÉCHETS</b> .....	P. 14
METTRE EN PLACE UNE GESTION EFFICACE DES DÉCHETS	
<b>AXE 7 - ANIMATION DU TERRITOIRE</b> .....	P. 15
IMPLIQUER ET MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE	
IMPLIQUER LES ÉLUS ET LES AGENTS DANS LA DÉMARCHE DU PCET	
ACCOMPAGNER ET SUIVRE LE CHANGEMENT	
CONTACT .....	P. 16



# Édito

## Avec vous, le Pays du Vignoble Nantais agit pour le climat.

Le Pays du Vignoble Nantais s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) en 2009.

Ne faisant pas partie des territoires « obligés » de la loi Grenelle 2, il s'agit pour le Pays d'une démarche volontaire qui s'inscrit dans la continuité des réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Après un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre réalisé en 2010, nous avons souhaité lancer une large concertation avec les acteurs du territoire. Cette démarche participative a permis de recueillir les perceptions des uns et des autres, d'en débattre et d'identifier ensemble les actions à mettre en œuvre.

La concertation constitue une étape importante dans l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial et je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées. Vous avez été plus de 80 acteurs à participer aux quatre ateliers thématiques et fait plus d'une centaine de propositions d'actions.

Ce livre blanc s'attache à donner une vision partagée des enjeux locaux et à retranscrire l'ensemble des travaux de la concertation. Il constitue une matière première riche.

Forts de ces propositions d'actions que nous allons devoir hiérarchiser, nous bâtissons ensemble un programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial du Pays du Vignoble Nantais.

**Jean-Claude DAUBISSE**

Président et Maire de Haute-Goulaine

**Claude CESBRON**

Vice-président et Maire de Gorges

**Jean-Pierre COUDRAIS**

Vice-président et Maire de Clisson



# Introduction

## LES ENJEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est une réalité tangible dont témoignent de nombreux indicateurs (hausse de la température moyenne de la Terre, montée du niveau des océans, modification des espèces animales et végétales, phénomènes extrêmes plus nombreux). Il occasionne des catastrophes naturelles (disparition d'espèces, destruction d'écosystèmes) et humaines (réfugiés climatiques, désertification, nouvelles maladies).

Ce phénomène est dû à une augmentation continue de la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère depuis le début de l'ère industrielle. La concentration atmosphérique de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) a augmenté de 31% depuis 1750. La majorité de ces émissions de GES provient de la combustion des énergies fossiles. Les activités humaines en sont en grande partie responsables. Les experts scientifiques internationaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Étude du Climat (GIEC) prévoient, au travers de leur modèle climatique, une accélération du changement climatique si ces émissions ne diminuent pas. Pour limiter les impacts du changement climatique, il faudrait **diviser par quatre nos émissions de GES d'ici 2050**. D'autre part, les ressources énergétiques fossiles (pétrole, gaz, charbon, uranium) existent en quantité limitée sur la terre et tendent à s'épuiser du fait de nos modes de production et de consommation. Cette rareté grandissante et la complexité accrue de leur exploitation en profondeur a pour conséquence de faire augmenter leurs coûts.

Au regard de ces éléments, il apparaît indispensable de rendre nos modes de vie moins dépendants des énergies fossiles et de modifier nos pratiques vers plus de sobriété énergétique (par exemple diminuer nos besoins de chauffage par l'isolation renforcée de nos habitations), d'efficacité énergétique (par des équipements performants énergétiquement) et par le développement de sources d'énergies locales et renouvelables (solaire, bois énergie, éolien).

## LA RÉPONSE APPORTÉE PAR LE PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Pour répondre à ces enjeux, la France s'est engagée au travers de son Plan Climat national à diminuer ses consommations d'énergie, ses émissions de gaz à effet de serre et à augmenter la part des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les régions, les départements, les communes et les intercommunalités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser leur **Plan Climat Énergie Territorial (PCET)**.

Conscient des enjeux globaux et de la contribution locale qu'il peut apporter, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais s'est engagé dans l'élaboration de son PCET. Territoire de projet, il s'agit pour le Pays du Vignoble Nantais d'une **démarche volontaire**.

## ZOOM SUR

### QU'EST-CE QU'UN PCET ?

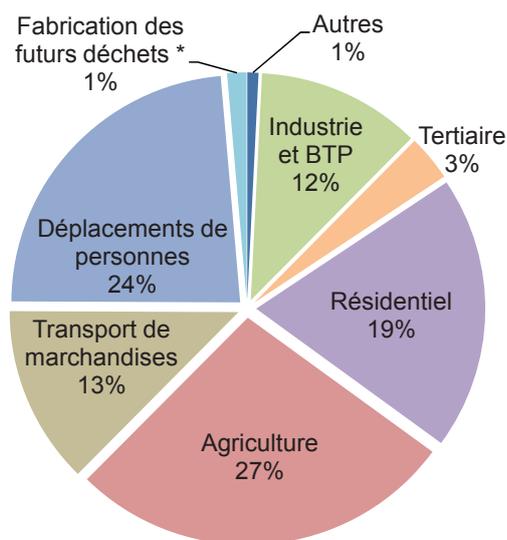
**Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique (ADEME).**

## LE BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire a été réalisé en 2009-2010 avec pour année de référence 2008. Cette étude, réalisée avec la méthodologie **Bilan Carbone®** développée par l'ADEME, a permis de situer les points forts et les points faibles du Pays du Vignoble Nantais en matière d'impact sur le climat et de proposer des premières pistes d'actions à moyen et long terme.

Les résultats ont été présentés aux élus du comité syndical en juillet 2010 et en réunion public en septembre 2010.

**775 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> émis sur le territoire en 2008**



\* **futurs déchets** : produits et matériaux entrants sur le territoire, qui seront consommés et transformés en déchets

\*\* **autres (1%)** : fin de vie des déchets (0,7%) + production d'énergie (0,03%) + aménagement du territoire (0,02%)

Source : Bilan Carbone®



## LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

À partir de constats et des résultats du Bilan Carbone, une démarche de concertation des habitants et acteurs du territoire s'est organisée autour de 4 ateliers thématiques :

**SE DÉPLACER, AMÉNAGER, GÉRER LE TERRITOIRE**  
**ACHETER, CONSOMMER, PRODUIRE**  
**INFORMER, FORMER ET SENSIBILISER**  
**SE LOGER, CONSTRUIRE ET RÉNOVER**

Chaque atelier s'est réuni deux fois entre février et juin 2011. Les principaux enjeux ont été identifiés de façon transversale à l'ensemble des ateliers :

- Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre
- Maîtrise de la consommation du foncier
- Nécessité de changement de comportement
- Maîtrise de la dépense énergétique (transports, énergie de chauffage)
- Rendre accessible les actions du PCET au plus grand nombre d'habitants du Pays

Les discussions et débats ont fait émerger des grands objectifs et des propositions d'actions pour réduire les émissions de GES du Pays du Vignoble Nantais.

Ce « livre blanc » de la concertation formalise le travail des acteurs du territoire. Il reprend les actions essentielles évoquées, les données importantes et les actions déjà engagées sur le territoire. Il a pour objectif de faire connaître la démarche en cours et de poser un cadre précis à l'élaboration du PCET.



Axe

## TRANSPORT ET MOBILITÉ

Les participants à l'atelier « se déplacer, aménager, gérer le territoire » souhaitent favoriser une mobilité douce sur leur territoire en s'appuyant sur les infrastructures et les initiatives existantes et à venir.

### OBJECTIFS

- Se déplacer autrement
- Insuffler de nouveaux modes de déplacements

### LES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS

Les déplacements en transport en commun (bus, TER ou transport à la demande) ne représentent que 2% de la part des déplacements du Pays du Vignoble nantais. Ceci est lié au fait que l'offre existante de transport en commun est peu connue.

Les participants à l'atelier ont exprimé le souhait que les pratiques de déplacement évoluent sur le territoire. L'objectif est de promouvoir l'offre de transport et de la développer. Il est proposé de mettre en place des mesures simples pour donner la possibilité aux habitants de se déplacer autrement :

• **AMÉLIORER LA COMMUNICATION SUR LES TRANSPORTS DOUX EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE** - Des moyens de transport doux existent sur le territoire mais sont peu utilisés par les habitants. Comme par exemple les transports scolaires qui sont accessibles à tous pour seulement 1 euro.

• **OPTIMISER LE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LE RENDRE PLUS ATTRACTIF** - Une réflexion peut être envisagée pour que les horaires et les circuits répondent plus spécifiquement aux attentes des usagers.

• **ADAPTER LES HORAIRES DES TRANSPORTS EN COMMUN AUX BESOINS DE LA POPULATION** - Pour assurer une utilisation optimale des transports en commun, il est important que les horaires s'adaptent aux habitudes de la population. Par exemple, il faut des passages plus nombreux aux heures de pointe.

• **ENCOURAGER ET FACILITER LE COVOITURAGE** - Le covoiturage est une pratique qui existe déjà sur le territoire du Pays. Certaines aires de covoiturage, comme celle de Vallet, sont déjà saturées. Il serait donc intéressant de développer ce mode de déplacement en créant des aires de covoiturage sur le territoire et en développant une communication autour de ce sujet. Certaines zones ont déjà été identifiées lors de la concertation : les zones d'activité, l'axe Aigrefeuille-Clisson, l'axe Vallet-Clisson. De plus, un site internet de covoiturage propre au territoire pourrait être créé même s'il existe déjà le site de covoiturage du Conseil Général.

• **FACILITER LE TÉLÉTRAVAIL** - Pour limiter les déplacements domicile-travail, le recours au télétravail s'avère pertinent. Il peut être encouragé et facilité par la mise à disposition d'une salle équipée et par le développement de la fibre optique.

• **CRÉER DES NAVETTES POUR LES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE** - Les déplacements dans des communes comme Clisson ou Vallet ne peuvent pas tous se régler par des liaisons douces compte tenu de la taille de la commune. L'idée de faire circuler des navettes a donc été évoquée. Celles-ci feraient un circuit pour faire le lien entre les différents équipements éparpillés sur la commune.

Une navette pourrait également faire un trajet entre Vallet et la gare du Pallet.

• **DÉVELOPPER DES LIAISONS DOUCES DANS LES CENTRES-BOURGS EN SITE PROPRE POUR SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS** - Le développement de chemins piétons et pistes cyclables encourage l'utilisation des transports doux dans un cadre sécurisé.

« Les déplacements des résidents en voiture représentent **98%** des consommations d'énergie de ce secteur. »

# Axe 1 - TRANSPORT ET MOBILITÉ

- DÉVELOPPER L'USAGE DES TRANSPORTS PUBLICS AVEC NANTES ET À L'INTÉRIEUR DU TERRITOIRE

- CRÉER UNE LIAISON EN SITE PROPRE POUR LE TRANSPORT COLLECTIF SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LOIRE DIVATTE VERS NANTES

- PROMOUVOIR L'ÉCO-CONDUITE AUPRÈS DES HABITANTS - L'éco-conduite consiste à adopter une conduite responsable en matière de sécurité et de pollution. Conduire moins vite et moins brusquement permet de réduire les accidents et les émissions de CO<sub>2</sub>.

## LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS

Les agents employés sur le territoire doivent parfois se déplacer dans le cadre de leurs missions. Pour diminuer leur impact sur l'environnement, des actions concrètes sont possibles :

- FORMER DES AGENTS ET ÉLUS À L'ÉCO-CONDUITE

- VEILLER AU BON ENTRETIEN DES VÉHICULES - Un véhicule mal entretenu peut entraîner une surconsommation de carburant allant jusqu'à 25 %. Il est donc primordial de contrôler régulièrement l'état du véhicule et ainsi éviter des émissions de GES supplémentaires.

**François GANACHEAU**

**Agent formé à l'éco-conduite**

« La formation m'a permis de revoir ma façon de conduire avec quelques conseils simples comme anticiper par rapport à la signalisation, avoir une conduite souple, ne pas démarrer trop rapidement, bien gérer le passage des vitesses. Même en milieu urbain ou sur de courts trajets, il faut penser à adapter sa conduite. C'est relativement simple et on gagne en consommation. Ma participation à la formation s'inscrivait dans une démarche de service. Les acquis sont utiles aussi bien sur le plan professionnel que personnel ».

## LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le transport de marchandises représente 13% des émissions de GES sur le territoire. Pour les participants à l'atelier, il faut diminuer cette part par des actions ambitieuses :

- REPORT DU TRANSPORT DE MARCHANDISES ROUTIER SUR LE TRANSPORT FERROVIAIRE

- FAVORISER LES CIRCUITS COURTS POUR LES TRANSPORTS DE MARCHANDISE

## ZOOM SUR

Des systèmes de transport doux ont d'ores et déjà été développés par certaines communes du territoire :

### LE VIGNOBLE À VÉLO

La Communauté de communes de Vallet a créé un parcours de 107km dédié au vélo. L'objectif est de valoriser le patrimoine architectural, culturel et naturel du Pays du Vignoble Nantais par le vélo. Des véloroutes assurent la sécurité du parcours. La création des différents circuits s'est accompagnée d'une collaboration avec les acteurs touristiques de la Communauté de communes de Vallet et d'une communication facilement identifiable.



L'AIRE DE COVOITURAGE DE VALLET

**Estelle AKPLOGAN**

**Utilisatrice de l'aire de covoiturage.**

« Dès que je peux covoiturer, je viens ici. Je l'utilise environ trois fois par semaine. C'est vraiment pratique, l'aire est bien située. J'habite à Gorges et je travaille à Nantes, je vois vraiment l'économie faite par rapport au carburant et je suis moins fatiguée. Cependant, je commence mon travail le matin ou l'après-midi, je ne trouve pas toujours de place pour me garer surtout vers 13h-14h. »



Axe

# 2

## AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Le Pays du Vignoble Nantais souhaite faire des choix d'aménagement et d'urbanisme respectueux de l'environnement.

Dans le cadre du **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)** adopté en 2008, le Syndicat Mixte du Pays du Vignoble Nantais s'est engagé sur un aménagement intégrant les problématiques environnementales, sociales et économiques propres au territoire. Le **Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD)** et l'Approche environnementale de l'urbanisme (AEU) renforcent ces orientations.

### OBJECTIFS

- Réinvestir les centres-bourgs
- Limiter l'étalement
- Densifier les centres-bourgs
- Mettre en œuvre de nouvelles formes d'habitat
- Maîtriser la consommation du foncier

### AVOIR UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME COHÉRENTE

• **S'ASSURER QUE TOUS LES PROJETS D'URBANISME PERMETTENT LA VALORISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES** - Les documents d'urbanisme communaux devraient intégrer la valorisation des énergies renouvelables dès leur élaboration.

• **INVITER LES USAGERS À PARTICIPER AUX PROJETS D'URBANISME** - Pour que l'habitant et l'utilisateur soient au cœur de la réflexion et de la conception d'un projet d'urbanisme, des réunions de concertation devraient être organisées tout au long du projet.

• **GÉRER LES PROJETS D'URBANISME À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE** - Pour assurer une cohérence d'aménagement du territoire et répondre aux enjeux locaux, les projets d'urbanisme devraient être conçus et gérés à l'échelle intercommunale.

• **GÉRER COLLECTIVEMENT LES STATIONNEMENTS** - Une gestion collective des zones de stationnements assure une cohérence de l'aménagement et des déplacements sur le territoire.

## ZOOM SUR

### QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) repose sur trois orientations :

- un développement économique et urbain durable
- une protection forte des espaces agricoles et naturels
- la maîtrise des déplacements par le renforcement de l'offre de transport public et le développement d'alternatives à l'usage individuel de l'automobile

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) viendra renforcer le SCoT sur le thème de l'aménagement et de l'urbanisme en intégrant les aspects liés à la maîtrise de l'énergie et au changement climatique.

De plus, le Syndicat coordonne les programmes locaux de l'habitat des communautés de communes qui portent notamment sur le potentiel d'habitat et sa localisation sur les quatre communautés de communes du Pays.



### LIMITER LES ÉMISSIONS DE GES ET LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME RESPONSABLE

• **AMÉLIORER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC** - Afin de réduire le sur-éclairage, des actions simples sont envisageables comme le remplacement des ampoules classiques par des ampoules basse consommation ou une meilleure orientation de la lumière vers le sol. Un éclairage juste permet de réduire le coût, la consommation énergétique et la pollution lumineuse tout en conservant un espace public sécuritaire.

• **CRÉER UN RÉSEAU DE CHALEUR DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN LOTISSEMENT** - Un réseau de chaleur est composé d'une chaufferie qui alimente le lotissement en chaleur par des canalisations. Il est également possible d'utiliser la chaleur résiduelle d'une industrie, d'une centrale thermique ou d'un incinérateur.

• **ENCOURAGER UN USAGE ACCRU DES MODES DOUX PAR DES AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES ADAPTÉS**

• **INTÉGRER UNE RÉFLEXION EN MATIÈRE DE HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE POUR LES PROJETS URBAINS, NOTAMMENT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS, DANS LE CADRE DE L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME DU SCoT**

• **FAIRE UN SUIVI SUR LA POSE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS**

#### Anne ROUILLE

Chargée de mission SCoT

Le PADD s'est articulé autour de 4 grands enjeux stratégiques :

- Maîtriser et valoriser la dynamique démographique,
- Structurer le territoire du SCoT à partir de son environnement agricole et naturel,
- Réussir l'émergence d'un nouvel art de vivre urbain et villageois,
- Favoriser un développement urbain et économique équilibré sur l'ensemble du territoire.

Pour y parvenir des orientations de développement plus précises ont été définies :

**1. En donnant toute sa place au développement d'une agriculture diversifiée.**

« L'espace agricole ne doit pas être considéré comme une réserve foncière à l'urbanisation ». A ce titre, le SCoT contribue à définir un équilibre entre le maintien des terres agricoles et le non moins nécessaire développement urbain des communes.

**2. En s'appuyant sur la richesse écologique et la valeur paysagère du territoire.**

En définissant les grandes entités paysagères et les principaux corridors écologiques, le PADD tient compte des spécificités du territoire et en détermine les grands principes de préservation.

**3. En structurant le territoire du SCoT à partir d'infrastructures routières et ferrées.**

Les projets d'infrastructures routières majeures devraient contribuer à faciliter les liaisons internes et externes au territoire. Quant à la liaison ferroviaire La Haye Fouassière - Clisson, elle est le pilier d'une politique de transport public performante.

**4. En optimisant les grands projets de développement économique.** Le PADD veille à définir les principaux potentiels de développements économiques et commerciaux, selon une logique de maîtrise de la consommation foncière.

**5. En identifiant des familles de communes.**

Des familles de communes ont été définies dans le PADD en fonction « de leur potentiel de développement urbain » (réserves foncières mobilisables, accès à une ligne de transport en commun,...). Pour chaque commune, un niveau de développement démographique, associé à un objectif moyen de densité de l'habitat, a été défini.

**6. En proposant une nouvelle organisation solidaire et durable du territoire.**

« Solidaire », car « toutes les communes ont un rôle actif à jouer dans le territoire du SCoT » mais aussi une organisation « durable » dans la mesure où le développement du territoire respecte les principes d'un aménagement équilibré et raisonné.



## BÂTIMENTS

Dans un territoire majoritairement résidentiel, agir sur le bâtiment est essentiel. Il faut inciter et informer les habitants sur les améliorations possibles de leurs logements. Les collectivités doivent également être exemplaires en agissant sur les bâtiments publics.

### OBJECTIFS

- Inciter à la maîtrise de la dépense énergétique et à la lutte contre le gaspillage
- Inciter à la formation des artisans et des constructeurs
- Sensibiliser et donner les moyens de comprendre
- Accompagner des propriétaires techniquement et financièrement

« Le parc résidentiel est dominé par la maison individuelle et compte **77% de propriétaires**. Ce secteur représente **37% de l'énergie consommée** sur le territoire. »

### SECTEUR RÉSIDENTIEL

Ce secteur représente 37% de l'énergie consommée sur le territoire. Il est possible de réduire la consommation d'énergie par des actions simples et quotidiennes sur les comportements et par des actions plus lourdes (travaux d'isolation, remplacement de systèmes de chauffage, etc.) qui nécessitent un investissement plus important.

#### • METTRE EN ŒUVRE UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) AVEC UN VOLET ÉNERGIE

- Une OPAH a pour objectif de réhabiliter et rénover une zone d'une collectivité territoriale tout en répondant aux besoins des populations résidentes et en préservant la mixité sociale de la zone concernée.

• **DIFFUSER L'OUTIL DE MESURE « COACH CARBONE »** - Le Coach carbone est un outil gratuit qui permet d'évaluer et de suivre sa consommation d'énergie et ses émissions de GES. Chaque foyer peut ensuite choisir un plan d'action adapté à ses besoins et objectifs.

• **LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN ACCOMPAGNANT DES FAMILLES EN DIFFICULTÉ DANS LA MAÎTRISE DE LEUR CONSOMMATION** - Les dépenses énergétiques peuvent représenter une part importante du budget d'un ménage. Cette action permet de lier objectif social et environnemental. Des familles en situation de précarité seraient donc accompagnées pour maîtriser leurs dépenses énergétiques en adoptant des habitudes écologiques.

• **INFORMER ET COMMUNIQUER SUR L'HABITAT ÉCOLOGIQUE** - Le Bilan Carbone a identifié que le parc résidentiel est relativement ancien : 40% de la surface date d'avant 1975 (date de la première réglementation thermique). Il est donc important d'informer les résidents sur les rénovations possibles et leur performance. Également, il convient de mettre en place des réunions de sensibilisation sur les constructions écologiques existantes, les matériaux employés et les méthodes utilisées.

• **INCITER À L'ABANDON DE CHAUDIÈRES AU FIOUL POUR LE PASSAGE AU GAZ NATUREL/ BOIS ÉNERGIE** - Près d'un quart de la surface totale des logements est chauffé au fioul. Ce mode de chauffage présente le plus fort facteur d'émission de GES parmi l'ensemble des modes de chauffage du territoire.

## Axe 3 - BÂTIMENTS

• **ORGANISER UNE FILIÈRE DE MATÉRIAUX LOCAUX DE CONSTRUCTION** - Il existe des fournisseurs de matériaux de construction sur le territoire qui peuvent se regrouper et travailler avec les artisans locaux.

• **FORMER DES ARTISANS EN COLLABORATION AVEC LA CAPEB** - Afin que les professionnels du bâtiment du Vignoble Nantais soient informés des techniques existantes en matière de bâtiments à faible consommation d'énergie, des formations peuvent être organisées avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.

• **CRÉER UN LABEL D'ÉCO-CONSTRUCTION À L'ÉCHELLE DU PAYS** - Ce label d'éco-construction aurait pour objectif de mettre en valeur les bâtiments à faible consommation énergétique présents sur le Pays du Vignoble Nantais.

• **ACCOMPAGNER LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE** - Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émission de gaz à effet de serre (MEDDTL). Afin de réaliser le DPE, le Syndicat pourrait lancer un appel d'offre auprès de professionnels avec un cahier des charges.

• **CONSTRUIRE UN ÉCO-HAMEAU** - Un groupe de particuliers souhaite créer un éco-hameau sur le Pays du Vignoble Nantais. Cette démarche concerne 35 foyers. L'éco-hameau est une alternative environnementale mais intègre également la notion du « vivre ensemble ». Il s'agit de recréer du lien et de prendre en considération la mixité intergénérationnelle.

### BÂTIMENTS PUBLICS

Un Conseil en énergie a été lancé en 2009. Sur le Pays du Vignoble Nantais, se sont 21 des 28 communes, les 4 communautés de communes et le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais qui y participent. Ce dispositif de l'ADEME vise à accompagner les petites et moyennes collectivités dans toutes leurs démarches touchant la gestion de la consommation d'eau et d'énergie.

Pour diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics (écoles, structures de loisirs, mairies etc.), il faut poursuivre la démarche initiée par le syndicat :

- SENSIBILISER DES AGENTS AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- BAISSER DE 2°C LA TEMPÉRATURE DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS
- RÉNOVER LES BÂTIMENTS
- CONSTRUIRE UN BÂTIMENT EXEMPLAIRE

### SECTEUR PRIVÉ

Il est essentiel d'encourager les entreprises et commerces du territoire à participer activement aux engagements du PCET.

- ENCOURAGER À DES ÉCONOMIES SIMPLES SUR LE CHAUFFAGE ET L'ÉCLAIRAGE POUR LE SECTEUR TERTIAIRE
- COMMUNIQUER SUR LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES POUR LES ENTREPRISES FINANCÉS PAR L'ADEME (50%)
- AIDER À LA RÉALISATION DE PRÉ-DIAGNOSTICS ET DE DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR INDUSTRIEL





Axe

4

## AGRICULTURE, PRODUCTION ET CONSOMMATION

Les participants à l'atelier « acheter, consommer, produire » proposent de promouvoir une économie locale. L'objectif est de favoriser les productions et les consommations locales, notamment par l'information, la sensibilisation des habitants du territoire afin de les inciter à consommer localement et de manière responsable.

### OBJECTIFS

- Consommer et acheter mieux et moins
- Développer les achats responsables
- Répondre aux besoins vitaux de la population
- Faciliter les regroupements de structures existantes
- Maintenir le commerce de proximité

### RÉDUIRE L'IMPACT DE L'AGRICULTURE

L'agriculture, fortement présente, est un atout majeur pour le territoire. Afin de développer ce secteur, de conforter et de dynamiser son ancrage sur le territoire, des actions peuvent être développées.

• **LOUER DES TERRES À DES AGRICULTEURS POUR FOURNIR LE PAYS EN LÉGUMES** - Afin d'éviter de se fournir en légumes d'autres régions et pays, il est intéressant de promouvoir l'agriculture locale.

• **ORGANISER LA FILIÈRE POUR L'APPROVISIONNEMENT LOCAL EN ALIMENTATION** - Afin d'encourager la création d'une économie locale, il a été proposé de créer une plateforme d'approvisionnement et point de vente des produits des producteurs locaux. L'objectif est ainsi de réduire les circuits de production et de consommation.

« L'agriculture est le principal secteur émetteur de GES : il représente **27% des émissions totales de GES.** »

### DEVENIR UN CONSOM'ACTEUR

• **APPROVISIONNER LES CANTINES DE MANIÈRE RESPONSABLE (BIO, AGRICULTURE RAISONNÉE)** - Les collectivités doivent être moteur du changement et peuvent influencer les comportements dans les domaines d'actions publics. L'objectif du 20% de produits biologiques dans la restauration collective et l'approvisionnement local sont envisagés mais nécessitent une mise en place à long terme.

• **IMPLIQUER LA GRANDE DISTRIBUTION POUR QU'ELLE OFFRE DES PRODUITS « RESPONSABLES »**

« Il existe aujourd'hui **7 AMAP** sur le Pays du Vignoble Nantais, **10 producteurs** du Pays fonctionnant avec des AMAP. »

**Maël THOMINET**

**Président de l'AMAP des Quat'saisons à Clisson**

« Être membre d'une AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) ce n'est pas seulement bénéficier de nombreux produits de qualité mais c'est avant tout un engagement. Par ce biais, nous soutenons les producteurs locaux et nous évitons les transports induits par la distribution. C'est aussi une association où l'on rencontre des gens plus particulièrement les agriculteurs et les producteurs. »



# Axe 5

## ÉNERGIE

La question énergétique est au cœur du PCET. Un objectif serait de renforcer la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire. Quelques pistes d'actions visant à développer la production d'énergies locales et renouvelables ont été formulées.

### OBJECTIFS

- Maîtriser les dépenses énergétiques
- Produire de l'énergie localement

### PRODUIRE LOCALEMENT L'ÉLECTRICITÉ

- CRÉER UNE FILIÈRE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE
- PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ GRÂCE AUX CHAUSSÉES DE LA SÈVRE

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

- FOURNIR LES BÂTIMENTS PUBLICS EN ÉNERGIE VERTE - Il existe aujourd'hui des fournisseurs d'électricité provenant des énergies renouvelables. Les collectivités peuvent choisir ces fournisseurs.
- SUBSTITUER LES CHAUDIÈRES AU FIOUL POUR LE PASSAGE AU GAZ NATUREL/ BOIS ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE RÉSIDENTIEL

- ENCOURAGER LES HABITANTS À SE TOURNER VERS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR LE CONSEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT - La mise en place d'une communication et d'aides inciteraient les habitants à se tourner vers les énergies renouvelables.



## DÉCHETS

Les quatre communautés de communes du Pays du Vignoble Nantais viennent de s'engager dans l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets. Après un travail de diagnostic, des actions seront amorcées visant à réduire la quantité de déchets.

Un appel à des foyers témoins a été lancé. Ces familles seront accompagnées sur une certaine durée pour diminuer leur quantité de déchets.

Des actions ont déjà été engagées sur le territoire. Les quatre communautés de communes ont notamment mis en place la redevance incitative.

### OBJECTIFS

- Produire des biens durables et recyclables
- Limiter le gaspillage dans la restauration collective
- Limiter le gaspillage dans la production
- Favoriser la réparation et le réemploi

« Pour 1000 habitants, 2 tonnes équivalent pétrole sont dépensées chaque année pour la collecte des déchets. »

### METTRE EN PLACE UNE GESTION EFFICACE DES DÉCHETS

- **CRÉER UNE RECYCLERIE SUR LE TERRITOIRE** - Rénover et customiser des anciens objets permet d'allonger la durée de vie de ces derniers et d'éviter l'émission de GES qu'occasionne la production d'un nouvel objet.
- **DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF ET INDIVIDUEL**





Axe

7

## ANIMATION DU TERRITOIRE

Le PCET est un projet de territoire qui nécessite la mobilisation de tous. Pour cela, il est important de mettre à disposition de tous les habitants et agents du territoire les moyens de s'informer sur les enjeux et les actions en lien avec le PCET.

### OBJECTIFS

- Sensibiliser et donner les moyens de comprendre
- Élargir les publics sensibilisés
- Faciliter l'accès à l'information de tous les porteurs de projet
- Sensibiliser aux formations les artisans et les constructeurs
- Éduquer à la consommation

### IMPLIQUER ET MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

• **SENSIBILISER LES SCOLAIRES ET LES JEUNES** - Les scolaires et les jeunes sont des publics difficiles à sensibiliser. Il s'agit alors de choisir des modes de sensibilisation et d'information adaptés en s'inspirant d'animations déjà menées ou d'expérimenter de nouvelles méthodes sur le territoire.

- ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS DE SENSIBILISATION
- COMMUNIQUER AUTOUR DE L'ÉLABORATION DU PCET
- FAIRE PERDURER LE PROGRAMME FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE (voir encadré)

### IMPLIQUER LES ÉLUS ET LES AGENTS DANS LA DÉMARCHE DU PCET

• **METTRE EN PLACE UNE BOÎTE À OUTIL POUR L'ORGANISATION DE RÉUNION PUBLIQUE DANS CHAQUE COMMUNE** - Un outil de communication peut être créé pour les communes concernées par le PCET. Ceci afin de fournir une méthodologie et un contenu de qualité pour l'organisation



Le Syndicat organise des matinées développement durable à destination des élus et agents pendant lesquelles les participants peuvent échanger sur un thème en lien avec le développement durable.

des réunions publiques traitant des sujets liés au développement durable.

• **IMPLIQUER LES MAIRIES À DIFFUSER L'INFORMATION DES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES EN LIEN AVEC LE PCET** - Les mairies doivent relayer l'information qui émanera du PCET. Pour cela, elles doivent mettre à disposition des documents et organiser des réunions d'information auprès des acteurs concernés.

• **ORGANISER DES MATINÉES DÉVELOPPEMENT DURABLE** (photo ci-dessus)

• **FORMER DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR ÊTRE EN CAPACITÉ DE DIFFUSER L'INFORMATION** - Quelques agents peuvent être formés aux problématiques du PCET pour savoir diffuser l'information et être une personne référente dans leur service ou leur structure.

### ACCOMPAGNER ET SUIVRE LE CHANGEMENT

• **EXPÉRIMENTER LA MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE INFO ÉNERGIE SUR LE PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS** - Les conseillers des Espaces Info Énergie aident gratuitement les particuliers à maîtriser leur consommation d'énergie et à recourir aux énergies renouvelables.

• **METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE SUIVI DES ACTIONS DE RÉDUCTION DE GES SUR LE TERRITOIRE** - Il existe déjà sur le territoire des familles engagées. Ce sont les « Familles à énergie positive ». Elles se sont engagées à réduire de 8% leur consommation d'énergie (chauffage, eau chaude, équipement domestique) par rapport à l'hiver précédent.

**Catherine FONTENEAU**

**a participé au défi « Familles à énergie positive »**

« Nous avons déjà l'intention d'économiser notre consommation d'énergie. Faire partie de ce programme est motivant et nous encourage à atteindre les objectifs que l'on se fixe lorsque l'on s'engage. Les actions proposées s'intègrent facilement dans les habitudes de toute la famille. »



**Vignoble  
Nantais**

## Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais

Maison de Pays - 5, allée du Chantre  
BP 89133 - 44191 Clisson Cedex

Tel : 02 40 36 09 10 - Fax : 02 40 36 09 15

E-mail : [accueil@vignoble-nantais.fr](mailto:accueil@vignoble-nantais.fr) - Site : [www.vignoble-nantais.eu](http://www.vignoble-nantais.eu)